

A quoi sert (de supprimer) le secrétariat à l'égalité femmes-hommes ?

Par Fabrice Hatem

Je me suis engagé depuis quelques temps dans une offensive obscurantiste visant à démanteler l'Etat – Providence français par la suppression massive de politiques publiques aux noms séduisants, mais qui se traduisent en fait par l'empilement de lignes de dépense inutiles, avec pour inévitable corollaire une insupportable montée de la pression fiscale.

Après avoir proposé la suppression du ministère de la culture et de la plupart de ses programmes, ainsi que des activités autrefois exercées sous l'égide du ministère de la coopération – avec à la clé une économie pour le contribuable pouvant aller jusqu'à 20 milliards d'euros - j'avais cru trouver une nouvelle cible de choix en la personne (morale) du secrétariat d'Etat à l'égalité femmes-hommes. J'allais enfin, après avoir abattu la bête, pouvoir offrir à mes lecteurs réactionnaires le trophée de plusieurs centaines de millions d'économies supplémentaires. Du moins l'espérai-je.

Las !! En consultant les documents budgétaires, je me suis aperçu que les moyens de ce ministricule ne dépassaient guère, même en comptant un peu large, les 30 millions d'euro. Millions, je dis bien, pas milliards : une goutte d'eau, une larme féministe dans l'océan des gaspillages publics !!

Très déçu, je m'apprêtais donc à refermer ce dossier en me disant que, finalement, ça ne coûtait pas grand'chose de laisser la petite Marlène Chipie jouer avec sa poupée et qu'il me fallait trouver d'urgence une nouvelle cible à mes ardeurs d'Harpagon conservateur.

Puis, je fus pris d'une série de doutes : pourquoi ce budget est-il en effet si limité – et de plus en forte réduction depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron – alors que le nouveau Président de la république avait justement désigné l'égalité hommes-femmes comme une des grandes causes du quinquennat ? Comment expliquer la contradiction apparente entre l'omniprésence médiatique de la secrétaire d'Etat et la pauvreté des moyens de son ministère ? Et au fait, où en était-on de cette grande cause de l'égalité, 18 mois après la mise en place de ce nouveau gouvernement ?

Et la réponse fut simplement : ce secrétariat n'a pas changé grand'chose à la condition concrète des femmes de notre pays ; ses gesticulations genrées ont plutôt servi de cache-misère à une dégradation de leur situation réelle (comme de celle des hommes d'ailleurs) pour des raisons qui n'ont rien à voir, même de loin, avec le discours et les analyses féministes ; plus encore, la petite musique anti-machiste et anti-discriminations constamment rabâché par la Chipie blogueuse et ses copines pétroleuses, en choquant les gens dans leur convictions profondes, a peut-être joué un rôle important dans la crispation morale et identitaire qui constitue une dimension majeure de ce que l'on appelle « la vague populiste ».

Passons en effet en revue quelques-uns des programmes phares de ce secrétariat d'Etat, comme la lutte contre le système prostitutionnel, la lutte contre les violences sexistes ou pour l'égalité salariale. Dans tous les cas on trouve à l'oeuvre la même logique de pensée simpliste en trois temps : 1) les problèmes rencontrés par les femmes ont pour origine une culture de la domination patriarcale qui s'incarne encore aujourd'hui dans les comportements masculins ; 2) les femmes sont donc toujours victimes et les hommes toujours coupables ; 3) il faut donc faire évoluer ces comportements masculins, éventuellement en les criminalisant par une loi adéquate.

Et le résultat de ces initiatives est toujours invariablement, que l'analyse départ étant fautive, la politique mise en oeuvre sur cette base échoue à produire les effets escomptés, et crée même des effets collatéraux négatifs, en fragilisant encore plus la situation des femmes les plus vulnérables ou en criminalisant arbitrairement certains aspects des relations entre les deux sexes. Bref, ce féminisme

de combat anti-patriarcal ne fait avancer en rien, malgré ses ambitions affichées, la cause des femmes. Il risque même de la faire régresser, en détournant l'attention des vrais enjeux et des vraies solutions, qui parfois n'ont absolument rien à voir avec la rhétorique féministe. Accessoirement, quel meilleur rideau de fumée pour une politique frontalement anti-sociale (et donc s'attaquant aussi bien aux femmes qu'aux hommes) qu'un discours féministe-prétexte et hors-sol, de fait déconnecté des vrais enjeux des gens ?

Considérons tous d'abord la loi dite « de sortie du système prostitutionnel »

Cette loi, dont l'actuel secrétariat d'Etat a hérité de la précédente législature, repose sur l'idée que toutes les prostituées seraient des victimes non-consentantes d'un système prostitutionnel patriarcal réduisant leur corps à un objet de consommation. Tous les clients seraient donc de fait complices de ce système exploiteur, l'achat d'un acte sexuel pouvant de ce fait être assimilé à un quasi-viol. Pour sortir de cet enfer imposé aux femmes, la seule solution serait donc l'abolition de ce système, à travers la pénalisation des clients et la création d'un « parcours de sortie de la prostitution ».

Cette approche est à la fois fautive dans ses attendus (toutes les TDS n'étant pas contraintes, la plupart des clients étant des braves types, et le travail des TDS étant parfaitement utile et respectable), incohérente dans sa logique juridique (comment peut-on pénaliser la consommation d'un service dont la vente est autorisée, de quel droit porte-on ainsi atteinte aux libertés fondamentales ?), et surtout catastrophique dans ses conséquences (TDS réduites à une marginalité accrue, exposées à une montée des violences, à une chute de leurs revenus, etc.). Quant au parcours de sortie, on attend toujours sa mise en œuvre concrète en grandeur réelle.

Tout cela est très bien expliqué dans une [enquête réalisée début 2018 par Médecins du Monde auprès des TDS](#), à laquelle j'ai eu l'honneur de participer, et qui montre que l'immense majorité des TDS rejettent le principe de pénalisation des clients, ont ressenti très négativement les effets de la loi, et considèrent le parcours de sortie de la prostitution comme inopérant en l'état.

Bref, cette loi est, comme l'enfer, est pavée de bonnes intentions.

Considérons maintenant la loi contre les violences sexistes.

Là encore, même logique : 1) les femmes sont collectivement victimes d'une « culture du viol » qui se reflète dans des comportements masculins prédateurs ; 2) il faut donc systématiquement pénaliser ceux-ci afin de faire évoluer les mentalités masculines.

Mais comme cette approche simpliste ne reflète absolument pas la complexité des relations hommes-femmes ni le caractère polymorphe de la violence qui affecte les relations entre les individus, on s'aperçoit bientôt que tout cela est difficile à transcrire dans un langage juridique cohérent, tout simplement parce que ce n'est pas au départ très cohérent. On aboutit à trois propositions à la fois contestables dans leur principe et inopérantes dans leur mise en œuvre :

1) un allongement du délai de prescription des atteintes sexuelles sur les mineurs, qui signifie que l'on les considère, par certains aspects, comme des crimes considérés comme plus graves qu'un meurtre d'enfant. En effet, un meurtre d'enfant continue à bénéficier, comme n'importe quel autre crime, d'un délai de prescription de dix ans, alors que le délai de prescription pour un viol de mineur est porté à 30 après la majorité de celui-ci (ce qui signifie, en pratique, qu'un violeur et assassin d'enfant bénéficie, de facto, d'une plus grande clémence en matière de prescription qu'un violeur non assassin).

2) Une nouvelle disposition censée réprimer les rapports sexuels entre adultes et mineurs de quinze ans, mais dont le texte est si embrouillé qu'on ne sait pas très bien si elle constitue une aggravation ou un allègement des sanctions pénales antérieures ;

3) Et une disposition censée réprimer le harcèlement de rue qui, en pratique, est très difficilement applicable, et qui, dans les rares cas où elle l'a été jusqu'ici, n'a constitué qu'une circonstance aggravante de délits ou crime infiniment plus graves et qui étaient déjà punis depuis longtemps par le code pénal.

Plus récemment, a également été mis en place une plate-forme de signalement en ligne des violences sexuelles ou sexistes. Bien sûr, on ne peut que se féliciter qu'on se préoccupe ainsi de faciliter l'accès des plaignants à la justice. Mais pourquoi limiter ce progrès aux seuls délits de nature sexuelle ? Pourquoi pas aussi les vols, les agressions, les insultes entre voisins, les harcèlements sans connotation sexuelle ?

On arrive d'ailleurs là à la principale limite de cette loi. En effet, les infractions à nature sexuelle ne constituent malheureusement qu'une petite partie de tous les comportements asociaux qui minent notre société. On assiste, d'ailleurs aujourd'hui à une [montée très rapide de TOUTES les formes de violences](#), gratuites ou non, dont les violences sexistes ne constitue que l'un des aspects, et dont les causes échappent donc pour l'essentiel aux problématiques féministes. Dans ces conditions, vouloir s'attaquer exclusivement aux violences sexuelles, dans un contexte de montée généralisée et multiforme des violences, résulte d'une forme de réductionnisme idéologique. Si la montée des violences sexuelles - si tant est qu'elle soit une réalité - résulte plus d'une montée de la violence globale que d'une montée du sexisme, alors son traitement (si tant est qu'il soit possible) relève davantage de l'action du ministère de l'intérieur que de celle du secrétariat au droit des femmes.

Accessoirement, annoncer à grand renfort d'agitation médiatique la mise en place de mesures spécifiques contre ces violences sexistes, alors que dans le même temps la police peine à maîtriser l'ensemble des violences s'exerçant contre les citoyens, relève d'une certaine forme de mauvaise foi intellectuelle et de déni des véritables problèmes. En ce sens, le féminisme institutionnel pourrait être considéré comme une sorte de cache misère de l'incapacité de l'Etat à garantir à l'ensemble des citoyens, tous sexes, tous crimes et toutes parties du territoire inclus, la sécurité à laquelle ils ont droit. Bref, comme une forme d'escroquerie intellectuelle et politique. Surtout que les principales victimes de cette escroquerie sont les femmes les plus vulnérables, habitant dans des quartiers où de toute manière la police ne met plus les pieds.

Une situation exactement similaire peut être observée en matière de politique salariale.

Le gouvernement vient en effet de nous annoncer triomphalement le lancement d'une [politique de réduction des inégalités salariales hommes-femme](#). La séquence de pensée est exactement la même que précédemment : 1) il existe, à travail égal, de fortes inégalités de salaires entre hommes et femmes ; 2) ces inégalités, ne pouvant être expliquées par les variables les plus aisément disponibles (niveau de poste, ancienneté, etc.) sont nécessairement liées à de vieux réflexes machistes et doivent donc être sanctionnées ; 3) un système de mesure et de contrôle, éventuellement assorti de sanctions, sera donc mis en œuvre pour contraindre les entreprises à réduire ces écarts de salaires injustifiés.

Mutatis mutandis, les mêmes erreurs d'analyse vont produire dans ce cas les mêmes dispositions inadaptées et les mêmes effets pervers que dans les deux cas précédents.

Tout d'abord, parce le fait qu'il subsiste, après application des quelques variables explicatives les plus usuelles (secteur, qualification, ancienneté...), une différence de salaires inexpliquée entre hommes et

femmes (d'environ 9 % selon les études disponibles au niveau France entière) ne signifie pas nécessairement que cet écart ne soit pas in fine, expliqué par d'autres causes non encore prises en compte et qui ne relèvent absolument pas du sexisme ou de la domination patriarcale.

Il est par exemple probable que dans le compromis informel négocié de facto entre l'employeur et le salarié, les priorités des femmes et des hommes soient différentes. Par exemple selon une étude [HR Beat de 2012](#), les femmes demandent généralement plutôt des horaires de travail aménageables (54 %), de la souplesse pour le télétravail (32 %) et des avantages sociaux (21 %) ; bref, des marges de manoeuvre pour s'occuper davantage de leur famille. Par contre, les demandes des hommes portent davantage sur une prime d'embauche (46 %), un salaire plus élevé (39 %), et un intitulé de poste plus élevé (36 %) ; sans doute pour apporter davantage d'argent au foyer ou parce qu'ils sont spontanément plus sensibles aux enjeux de carrière.

On ne peut considérer comme un objet de scandale le fait que ces différences soient la conséquence d'une division sexuée des tâches au sein du couple, ou, plus profondément, du fait que les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes priorités existentielles : si les gens ont décidé de vivre ainsi, ce n'est tout de même pas aux féministes institutionnelles de leur expliquer que c'est mal, et cela ne les autorise pas non plus à pratiquer la police des mœurs pour obliger les hommes et les femmes à avoir exactement les mêmes priorités existentielles et donc les mêmes attentes au travail.

En tout cas, le résultat naturel de ces différences de comportement, c'est que, dans un même poste et pour la même ancienneté, les femmes salariées accepteront en moyenne un mix contractuel privilégiant davantage le temps choisi, au détriment éventuel du salaire, tandis que les hommes auront davantage tendance à faire le choix inverse. Or, comme ces micro-compromis décentralisés, souvent tacites et difficilement mesurables, échappent pour l'essentiel à une mesure statistique fiable, ils ne seront pas pris en compte dans l'explication de l'écart résiduel global des salaires, qui sera alors abusivement assimilé à une injustice machiste alors qu'il résulte simplement de divergences de valeurs, de comportements, et de stratégies d'insertion dans le monde du travail.

On arrive alors à une série de conséquences très dommageables :

- L'employeur est une fois de plus criminalisé puisque des différences de rémunération peut-être tout à fait légitimes, acceptées et même souhaitées par ses salarié(e)s seront imputées à son comportement supposément machiste ;
- Alors que le gouvernement actuel avait clamé haut et fort sa volonté d'alléger le carcan de la législation du travail pesant sur les entreprises, il fait ici exactement l'inverse en inventant de toutes pièces un nouveau carcan qui n'existait pas, avec condamnations et amendes à l'appui ; et alors que son but affiché était de réduire pour l'entreprise les risques des procédures prud'homales, il crée pratiquement ex nihilo un nouveau front juridique autour de la notion de discrimination genrée ;
- Alors qu'il avait affiché la volonté d'alléger le coût des charges fiscales et sociales sur les salaires, il les alourdit au contraire par la menace d'amendes pouvant aller jusqu'à 1 % de la masse salariale ;
- En prétendant aider les femmes à progresser aussi vite que les hommes dans la hiérarchie de l'entreprise, elle les soumet en quelque sorte à une « injonction de carriérisme » qui ne correspond pas nécessairement à leurs attentes, alors que des hommes en moyenne plus investis dans leur travail peuvent au contraire éprouver un sentiment d'injustice par rapport à cette forme non-avouée de discrimination positive.

- Sous prétexte de lutter contre les inégalités genrées, la loi s'introduit de manière invasive et arbitraire dans la gestion de l'entreprise et les choix de ses dirigeants, par exemple lorsqu'elle pose la « norme » d'un pourcentage minimum de femmes dans les conseils d'administration. La porte est par ailleurs ainsi ouverte à d'autres formes de discrimination positive, par exemple en fonction de la religion, de la race ou de tout autre critère qui pourrait traverser l'esprit enfiévré de nos législateurs féministes et anti-discriminateurs.

- Face à cette rafale de contraintes plus ou moins arbitraires, employeurs et salariés seront sans doute tentés (un peu comme les TDS et leurs clients, qui se mettent d'accord pour se cacher ensemble de la police pour pouvoir continuer à s'aimer) de mettre en place des techniques d'évitement. J'imagine déjà un employeur proposant à une femme désireuse d'obtenir quelques assouplissements d'horaires contre un classement un peu moins avantageux dans la grille hiérarchique que celle auquel son diplôme pourrait lui donner droit. Mais gare alors aux interventions de l'inspection du travail qui détecteront les fraudes !!! Cela pourrait même à terme dissuader certains employeurs d'embaucher des femmes pour ne pas avoir de problèmes. Mais ils pourraient alors être accusés de discrimination à l'embauche !! Alors, au bout du compte, certains seront peut-être tentés, pour éviter les problèmes et les complications, de ne plus employer personne en France, et tout particulièrement pas des femmes peu qualifiées.

C'est d'ailleurs un constat affligeant d'observer à quel point les politiques dérivées du néo-féminisme anti-patriarcal ont pour conséquence constante, par toute une série d'effets indirects non prévus et non maîtrisés, d'entraîner une *dégradation* de la situation des femmes les plus vulnérables : TDS sans papiers marginalisées, exposées à la violence et réduite à la misère par la pénalisation de leurs clients ; femmes pauvres des zones de non-droit de toutes manières exclues de facto de la protection contre les violences sexistes par l'affaiblissement de la présence policière ; salariées âgées et peu qualifiées qui ne peuvent même plus jouer sur l'avantage comparatif d'un salaire plus faible pour obtenir l'emploi si convoité face à un concurrent masculin... Bref, sous prétexte de lutter contre la domination patriarcale, on empêche les femmes des plus vulnérables de mettre en œuvre les stratégies concrètes de survie qui leur sont pourtant indispensables !!!

En conséquence, cette nouvelle législation sur l'égalité salariale risque, non seulement de n'avoir que très peu de conséquences sur la réduction des inégalités (si tant est qu'elles doivent être réduites), mais aussi de créer de nouvelles formes d'injustice, de nouvelles frustrations, de nouvelles lourdeurs administratives, et de nouvelles formes de dissuasion à l'emploi.

Et surtout, elle ne permettra pas d'améliorer, globalement, la situation des salariés car ce qui sera distribué en plus aux femmes sera prélevé sur les anciens salaires des hommes. La masse salariale sera donc inchangée, voire légèrement réduite si l'imposition de nouvelles règles contraignantes dissuade l'embauche de quelques dizaines, voire de centaines de milliers de salariés supplémentaires.

Et l'on arrive à une conclusion qui était d'emblée évidente : cette loi sur l'égalité salariale n'est en aucune manière susceptible de résoudre vraiment les problèmes des salariés et des salariées de ce pays, qui ont nom chômage de masse, désindustrialisation, précarisation, et freins à l'augmentation globale des salaires (notamment de ceux des salariés les moins qualifiés où les femmes sont surreprésentées).

Livrons-nous à ce sujet à un petit raisonnement quantitatif. Imaginons que la loi permette aux femmes d'obtenir, au bout de 5 ans, un rattrapage salarial moyen de, disons, 3% par rapport aux hommes (compte-tenu à la fois du fait qu'une partie de l'écart résiduel de 9% qu'on cherche à résorber est en fait parfaitement justifié au niveau microéconomique, et aussi de l'effet d'évitement que j'ai

mentionné tout à l'heure). Comme il y a environ 12,8 millions de femmes employées, cela représente pour elles une augmentation de masse salariale en équivalents temps-plein (ETP) d'environ 360 000 emplois. A cela, il faut enlever l'impact négatif de la diminution de l'emploi des femmes liée à l'augmentation de leur salaire relatif. Avec un coefficient d'élasticité de - 0,8 tel que [mesuré par les études de l'INSEE](#)), le nombre d'emplois féminins va diminuer, avec une hausse de salaires de 3%, d'environ 2,4 %, soit environ 300 000 postes. A cela s'ajoute l'effet dissuasif global sur l'emploi de la complexité accrue de la gestion du personnel, que l'on va estimer, au doigt mouillé, à 50 000 postes (dont la moitié de femmes). Le gain salarial de 360 000 ETP (entièrement financé par la diminution de la masse salariale masculine) sera donc contrebalancé pour les femmes par la destruction d'environ 330 000 emplois, laissant in fine leur masse salariale globale presque inchangée. Une autre manière de dire les choses est que cette mesure va créer davantage de chômage féminin et davantage d'emploi masculin. Belle conclusion pour une politique féministe...

Ajoutons au passage que comme le coefficient d'élasticité emploi-salaire est plus élevé pour les emplois non qualifiés, l'effet négatif de la loi sera particulièrement fort pour les femmes les moins bien payées, tandis que l'effet positif se concentrera sur leurs consœurs hautement qualifiées. Bref, la femme de ménage perdra son job, mais la cadre supérieure prometteuse sera promue au conseil d'administration pour remplir les quotas. Bravo pour la réduction des inégalités.

Finalement que reste-t-il au bout du compte de toutes ces belles intentions féministes ? Des TDS réduites à la misère parce qu'on a pénalisé leurs clients ; des femmes toujours en même insécurité dans la rue parce que la violence de rue monte contre tout le monde ; des travailleuses peu qualifiées ne parvenant pas à trouver un emploi parce leur avantage salarial concurrentiel par rapport aux hommes de même qualification a disparu et que le chômage de masse n'a pas régressé... Vraiment bravo, les féministes... Quel enfumage !!!

Reste un dernier point à aborder, à savoir l'omniprésence médiatique de notre jeune secrétaire d'Etat blogueuse, qui passe son temps à twitter sur tout et n'importe quoi, à se mêler de ce qui la regarde comme de ce qui ne la regarde pas, à débusquer d'abominables propos sexistes dans le moindre traits d'humour, et à confondre, à longueur de plateaux télé, sa participation à des débats (où les excès de langage font partie du jeu) avec un rôle de procureur révolutionnaire anti-machiste. Une ministre qui de plus confond allégrement sa mission gouvernementale et la promotion égotique de ses ouvrages et de ses spectacles (dont la préparation, compte tenu de sa production frénétique, se fait d'ailleurs vraisemblablement, au moins en partie, au détriment de son travail ministériel payé par nos impôts).

La question est bien sûr : cette agitation fébrile et brouillonne fait-elle avancer la cause des femmes ? Quelques-un(e)s, comme sa prédécesseur(e) Laurence Rossignol, le pensent effectivement. Mais beaucoup d'autres féministes [expriment au contraire ouvertement leur scepticisme](#). Quant à l'opinion publique – avec seulement 25 % d'opinions favorables pour Marlène Chipie au dernier sondage [Odoxa](#) de novembre 2018, le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas entièrement convaincue....

Mais surtout, l'overdose de propagande féministe et LGBT de ses deux dernières années dans les médias, alors même que la population française doit affronter des problèmes quotidiens infiniment plus préoccupants pour elle, ne risque-t-elle pas de provoquer un effet de saturation voire de rejet ? L'omniprésence de cette forme de gauchisme culturel, avec sa subversion systématique des valeurs auxquelles reste attachée la majorité de la population, la quasi-criminalisation d'opinions pourtant majoritaires (comme celles consistant à penser que l'hétérosexualité constitue toujours une norme comportementale de référence), l'hystérisation des débats par des minorités militantes agressives, ne risquent-ils pas d'entraîner une irritation, voire une crispation hostile dans une partie de l'opinion ?

Bref, les excès de féminisme et du multiculturalisme rose ne constituent-ils pas, in fine, de puissants facteurs favorisant la montée du populisme de droite ?

La meilleure manière de défendre la cause des femmes n'est-elle donc pas, finalement, de supprimer ce « Secrétariat d'Etat à la logorrhée féministe » et de renvoyer la petite Marlène Chipie à son bac à sable numérique sous la surveillance de son papa ?